



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux Riviera

Président : Stéphane Barbey (Les Verts)
Membres : Juliane Baumann (UDC) remplacé par Franklin Zakine
Anne-Lise Bühler (PLR)
Yves Cornaro (PLR)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Kastriot Ramiqi (PLR)
Alexandre Staeger (ML) remplacé par Christophe Privet
Bibiana Streicher (PLR)
Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 31 mars 2015 à la Salle des commissions, Villa Mounsey à Montreux, en présence de Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal chargé de la Direction de l'Economie, de la Culture et du Tourisme, délégué par la Municipalité, Monsieur Pascal Friedemann, chef du développement économique, culturel et touristique, Madame Khany Hamdaoui, Directrice du TMR et Monsieur André Darbellay, Président de la Fondation du TMR.

La commission se félicite de la volonté du Conseil de fondation et de la (nouvelle) directrice du Théâtre Montreux Riviera de leur volonté de faire rayonner l'aura du théâtre sur le plan du quartier, de la commune de Montreux, de la région et au-delà, soutenus sans équivoque par la Municipalité de Montreux.

Pendant une saison, le théâtre réunit environ 9'000 spectateurs provenant de toute la Suisse romande; il est un théâtre de création et aussi pédagogique, tant pour la formation des enfants que des adultes.

Le problème du théâtre aujourd'hui est que la perte reportée atteignait, au 31 juillet 2013, le montant de CHF 91'490.31, affichant ainsi un bilan annuel inférieur à la moitié du capital

de fondation, ce dernier étant de CHF 72'000.-.

Cette situation financière est périlleuse, car potentiellement sous le coup de l'article 725 CO et en conséquence, sous le coup d'une éventuelle mise en faillite.

Le préavis objet de ce rapport a pour but de contrecarrer cette situation.

La « recapitalisation » partielle de la Fondation du TMR, à hauteur de CHF 65'000.-, prend la forme d'une subvention exceptionnelle et unique à imputer sur l'exercice 2015 ; par ce versement, le capital de fondation n'est toujours pas entièrement couvert, mais a pour but d'inciter également le Conseil de fondation à continuer ses efforts de recherche active de solutions auprès de soutiens privés ainsi qu'une gestion financière rigoureuse.

Le capital de la fondation n'est pas modifié, notamment pour des raisons juridiques ; ses statuts devraient être modifiés avec tous les frais que cela entraînerait.

Le terme de recapitalisation n'est pas correct, parce que le capital précisément n'est pas touché. Il est dès lors proposé les deux amendements suivants :

Point 1 nouveau :

d'autoriser la Municipalité a octroyé une subvention exceptionnelle de CHF 65 000.-- en faveur du Théâtre Montreux Riviera, fondation pour l'Art dramatique.

Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

Point 2 nouveau :

d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire sur le compte numéro 150.3653.00 du budget 2015, « subvention », par la création d'une nouvelle ligne « subvention exceptionnelle T M R », avec un montant de CHF 65'000.

Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

Il est relevé que l'évolution financière du théâtre est en dents de scie.

L'enjeu n'est pas qu'un sauvetage financier, mais consiste aussi à la mise en place d'une nouvelle vision, que le comité a mise au point et que la nouvelle directrice a pour mission de mettre en place.

L'ancienne directrice a quitté son poste pour des raisons personnelles, mais évidemment les contraintes financières ont pesé sur sa décision.

La spécialisation du théâtre restera dans le champ du comique, mais avec un correctif important, puisque dorénavant c'est l'humour sous toutes ses formes qui caractérisera l'activité du théâtre.

Cette cible de l'humour a été arrêtée, car elle permet aussi la réflexion et permet également de distinguer le TMR d'autres théâtres actifs en Suisse romande.

Le nombre de spectateurs tout spectacle confondu a tendance à baisser pour tous les théâtres.

Le public change du fait du renouvellement de la population, et ses goûts changent aussi ; tous les théâtres, le Théâtre Montreux Riviera aussi, doivent s'y adapter.

La politique sociale (salariale) est modifiée dans le sens que, dorénavant, la convention collective de travail sera strictement appliquée, plus particulièrement dans le domaine de la fixation des salaires, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il est relevé que les professionnels du spectacle connaissent une situation précaire.

Il faut relever que par le passé, les cotisations LPP pour les comédiens (non obligatoires) n'ont pas été versées, par manque de moyens.

La nécessité de maîtriser les coûts fait que le nombre de comédiens par spectacle doit être limité, la logique voulant à l'évidence que plus il y a de comédiens dans un spectacle plus les coûts salariaux sont élevés.

Cette même nécessité fait que le théâtre ne peut réaliser plus de sept spectacles par saison ; la salle de spectacle et ses particularités si typiques constituent en elle-même un attrait et doit être exploitée selon ses spécificités. Elle possède 110 places plus 7 strapontins ; elle doit être gérée comme telle, ce qui est possible.

Le théâtre est un élément important de la politique culturelle de la ville de Montreux et est une composante importante de son offre culturelle.

Le théâtre entend rester un centre de formation et conservera ses apprentis ; par contre, le théâtre n'assure cependant aucune formation pour les comédiens, une école réputée existant pour cette formation à Lausanne.

L'avantage d'appliquer la Convention collective de travail est de permettre au théâtre de rejoindre le cercle des théâtres romands et de passer avec eux des accords, ce qui permettra bien naturellement des baisses de coût.

Cette nouvelle politique consistera également à se concentrer sur l'engagement de comédiens suisses romands ; il est utile de préciser qu'il y a environ 600 comédiens professionnels en Suisse romande ; d'autre part, l'engagement de comédiens français est rendu plus difficile par le fait que les charges sociales à payer représentent le 54 % du salaire, ce qui a pour effet que les salaires des comédiens français sont plus élevés que ceux des comédiens suisses ; le problème est le même avec les comédiens belges.

Dans ce cadre, il est prévu de resserrer les liens à Montreux avec les autres festivals, soit notamment avec le Montreux jazz festival par des séances de lecture, avec le festival du rire avec un festival off ; cela est également prévu avec Montreux Noël et sur le plan très local (quartier) avec la foire des Planches ; d'autres pistes seront cherchées et exploitées, notamment avec le 2M2C, dans la limite des capacités du théâtre naturellement.

Bien entendu, le théâtre garde sa spécificité dans tous les cas étant lié au texte et non pas à la musique ou d'autres prestations culturelles ou autres.

La synergie avec Pully et son festival du Québec sera développé.

Une autre forme de valorisation du théâtre, outre une relation beaucoup plus étroite avec la maison Visinand, consistera à réaménager les grands espaces qu'il possède afin de créer une salle de répétition.

La saison théâtrale va traditionnellement de septembre à juin ; un commissaire explique que cette tradition est liée aux pratiques théâtrales des siècles précédents, car les théâtres à l'époque employaient comme machinistes des marins et que ceux-ci prenaient la mer en été.

Ceci explique pourquoi il n'y a pas de spectacle en été sauf cas particulier, celui du théâtre de l'Orangerie à Genève, mais qui se trouvent dans un contexte très particulier.

Le Théâtre Montreux Riviera est d'abord un théâtre de création, c'est-à-dire qu'il crée des spectacles en son propre nom, engage les comédiens, conçoit et réalise les costumes et conçoit et construit les décors.

Cette activité peut être partagée avec d'autres théâtres, il s'agit alors de coproduction ; quatre spectacles sur sept environ sont des coproductions.

Le théâtre peut encore être un théâtre d'accueil, et dans ce cas il achète un spectacle à un tiers.

Le Théâtre Montreux Riviera a un stock de costumes réalisés depuis plus de 25 ans : il s'agit d'un trésor qui peut être exploité, outre pour la réalisation des spectacles maison, en tant que tel, par exemple la location de costumes à un autre théâtre.

Le théâtre a également un atelier de construction de décors, ce qui constitue l'une de ses originalités.

Les locaux peuvent être loués, avec notamment des apéritifs dînatoires privés.

Le théâtre peut également avoir un rôle pédagogique par une initiation au théâtre pour les enfants entre 6 et 12 ans ; cette activité a commencé à raison de 10 séances une fois par semaine à la maison Visinand.

Il existe également un cours pour les adultes, qui consiste à leur apprendre à prendre la parole en public ; ce cours est donné par une salariée professionnelle et les frais sont couverts ; il s'agit d'un produit commercial qui a du succès.

Le théâtre cherche à se valoriser en accueillant des débats politiques, en tissant des liens de vie avec Montreux et avec la foire des Planches ; elle donne également des générales publiques qui sont gratuites lors des créations.

Le théâtre cherche également à se faire connaître et a ainsi participé à l'émission « Vertigo »

diffusée par radio Suisse romande la première et à l'émission « la puce à l'oreille »; elle cherche également à figurer dans la presse romande, plus particulièrement dans le journal 24heures.

Le prix de réfection des fauteuils de 100'000 Fr. est très élevé, mais s'explique par la nécessité d'utiliser des artisans spécialisés, car ces fauteuils de théâtre sont très particuliers.

Afin de réduire les coûts, une piste serait que des mécènes prennent en charge la réfection d'un ou plusieurs fauteuils.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions telles qu'amendées.

Amendement

Amendement de Christophe Privet

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le Préavis No 10/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 6 mars 2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 65 000.-- en faveur du théâtre Montreux Riviera, Fondation pour l'Art dramatique.
2. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire sur le compte N° 150.3653.00 du budget 2015, « subvention », par la création d'une nouvelle ligne « subvention exceptionnelle T M R », avec un montant de CHF 65 000.
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 « provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public »;

4. d'inscrire à cet effet un montant de CHF 65'000.- au compte 150.4801« prélèvement provision» du budget 2015 ;
5. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention complémentaire de CHF 50'000.- en faveur de l'exploitation du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique ;
6. d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, « subventions », ligne « TMR », et de porter ainsi la subvention annuelle à CHF 240'800.- pour les budgets 2015 et suivants ;
7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
8. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Stéphane Barbey (Les Verts)